

Formation

FILIÈRES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES / La mission d'information du sénat sur « *l'enseignement agricole, outil indispensable au cœur des enjeux de nos filières agricoles et alimentaires* » ⁽¹⁾ a démarré le 2 mars. Le point avec son président Jean-Marc Boyer, sénateur du Puy-de-Dôme.

Enseignement agricole : les sénateurs lancent une mission d'information

Le 3 février, les sénateurs officialisent la création d'une mission d'information sur l'enseignement agricole ⁽¹⁾. Pourquoi cette démarche ?

Jean-Marc Boyer, sénateur du Puy-de-Dôme : « L'enseignement agricole est un sujet particulièrement important pour nos jeunes, pour nos territoires et pour l'avenir de nos filières agricoles et alimentaires. Il constitue un véritable atout pour notre pays. Au regard des enjeux qui s'imposent aux professionnels de l'agriculture, aux filières agricoles et alimentaires, il nous est apparu important de voir comment l'enseignement agricole pouvait y répondre. Nous avons pour cela besoin de disposer d'un panorama précis de l'enseignement agricole aujourd'hui et de recueillir des éléments d'analyse prospectifs. Tous les établissements agricoles (lycées, enseignement supérieur, MFR...) sont visés par la démarche. Cette mission d'information est aussi l'occasion de [re]situer la place de l'enseignement agricole dans le système éducatif français. Sur le plan pédagogique comme en matière d'organisation, l'enseignement agricole a toujours été

précurseur. Son fonctionnement par spécialités, axé notamment sur l'alternance, les stages et l'immersion dans le monde professionnel, est "envié" par l'Education nationale qui régulièrement cherche à copier son fonctionnement. Ainsi par exemple, la réforme du Baccalauréat ne fait que transposer ce qui existe depuis une vingtaine d'années dans l'enseignement agricole. »

Concrètement, comment va se dérouler cette mission d'information ?

J-M.B : « L'idée est de partir des besoins des filières pour définir la nature d'un enseignement agricole qui soit adapté et capable de relever les défis qui font face à l'agriculture. Nous allons commencer par auditionner différents acteurs : l'Inrae, la Draaf, les représentants des syndicats agricoles, les coopératives, les établissements d'enseignement agricole, des anciens élèves ingénieurs... la liste est longue ! Nous avons débuté le 2 mars avec l'audition de la Déléguée régionale de l'Enseignement et de la Recherche afin de faire un premier tour d'horizon et voir ses orientations pour

l'enseignement agricole. Un questionnaire va également être envoyé dans tous les établissements agricoles afin qu'ils se prononcent sur leurs filières et sur l'avenir qu'ils souhaitent donner à leurs structures pour répondre aux nombreux défis : réchauffement climatique, transition écologique et énergétique, bien-être animal, demandes sociétales, nouvelles consommations, etc... »

Allez-vous faire des propositions à l'issue de ces auditions ?

J-M.B : « Idéalement, nos travaux devraient aboutir d'ici la fin du mois de juin. Nous présenterons alors nos préconisations en assemblée afin qu'elles puissent être prises en compte dans la préparation du projet de loi de finances pour 2022. Cela nous laisse environ trois mois pour mener des auditions et effectuer des déplacements sur le terrain, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire. »

Dans une vie antérieure vous avez été enseignant au sein du système éducatif agricole. Vous connaissez donc bien le

sujet. Qu'attendez-vous de cette mission d'information ?

J-M.B : « Je souhaite que ce travail aboutisse à davantage de cohésion entre l'enseignement et les attentes de la société. Il existe souvent un décalage entre l'orientation donnée et les besoins réels. De nombreux titulaires de certains cursus de formation ont du mal à trouver un emploi, faute de débouchés à l'issue de leur formation. Il faut donc travailler sur l'adéquation entre les besoins anticipés et le contenu des formations. Plus globalement, j'attends de cette mission qu'elle accompagne demain les jeunes dans les différents métiers issus de l'agriculture et de ses filières en proposant des évolutions dans l'enseignement agricole. » ■

Propos recueillis par Charlotte Rolle

(1) La mission d'information sur l'enseignement agricole a été créée à l'initiative du groupe du Rassemblement démocratique et social européen (RDSE). Elle est constituée de 23 membres issus de plusieurs groupes parlementaires. Jean-Marc Boyer, sénateur du Puy-de-Dôme, en est le président, et Nathalie Delattre, sénatrice de la Gironde, la rapporteure.



©C. Rolle

Le sénateur du Puy-de-Dôme Jean-Marc Boyer est le président de la mission d'information dont les conclusions devraient être rendues fin juin.

SOUTENIR CEUX QUI FONT



L'AGRICULTURE DE DEMAIN.

OFFRE JEUNES AGRICULTEURS

Des nouvelles conditions avantageuses pour le financement, l'assurance, les placements...

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



LOIRE HAUTE-LOIRE

Offre réservée aux jeunes agriculteurs, personnes physiques majeures ou morales, âgées de moins de 40 ans, agissant pour des besoins professionnels, et exerçant leur activité professionnelle depuis moins de 5 ans (à compter de leur date d'installation effective mentionnée sur le certificat de conformité émis par la Direction Départementale des Territoires (DDT) ou de la date d'affiliation à la MSA). L'Offre Jeunes Agriculteurs est un ensemble d'avantages tarifaires sur certains produits et services proposés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire, s'appliquant à tout produit ou service concerné nouvellement souscrit. Rendez-vous dans votre agence pour connaître la disponibilité et le détail complet de l'offre. Conditions en vigueur au 01/01/2021, susceptibles d'évolution. Sous réserve d'acceptation de votre dossier de financement par la Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire, prêteur. Les contrats d'assurance sont distribués par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurance de votre Caisse sont à votre disposition sur mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole.

Prêteur : Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire. Société coopérative à capital variable agréée en qualité d'établissement de crédit. Siège Social : 94 rue Bergson B.P. 524 42007 Saint-Etienne Cedex 1 - 380 386 854 R.C.S. Saint-Etienne. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 023 097.